

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2019

A Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 31 janvier sous la Présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents : Jean-Marie CHENOT, Gilles DUBOST, Jean-Marc DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Bernard JARAVEL, Guy MONTRADE, Noël TEPPE, Martial TRINQUE, Pierrick VERNAY, Michel AUBRUN, Anne-Marie BOUCHY, Jean-Marc GIMARET, Gilbert GROS, Sandrine MÉRAND, Stéphane MEUNIER, Marc TATON, Jacques VERT, Bernard GRISON, Etienne SERRAT, Michel GADIOLET, Michel LIVENAIS, Edouard BREVET, Pierre ECKERT.

Etaient également présents : Tanguy MESSON, Jean-François MORELLET, Eliane ROGNARD, Philippe POTIER, Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivières), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Jean-Michel SALVADORI, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Georges-Laurent HYVERNAT, Laurent COMTET, Frédéric ORGERET, Jean-Philippe BEROUD, Claude FORTIN, Bernard LITAUDON, Philippe MOLLARD.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mme Mérand, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Etant donné que le nombre de délégués titulaires absents (1) sur la Communauté de Communes de la Dombes est inférieur au nombre de délégués suppléants présents (5), il est donc procédé au tirage au sort pour connaître le nom du délégué suppléant qui dispose du droit de vote. Monsieur Livenais est désigné.

Le quorum étant atteint avec la présence de 23 votants, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Elle remercie également la commune de Châtillon pour son accueil.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Sandrine Mérand rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical a été joint à la convocation. Elle demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant faite, elle porte aux voix.

Le compte rendu du 29 novembre 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Sandrine Mérand rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit servir avant tout à présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget à venir dans les grandes masses, anticiper le recours à l'emprunt le cas échéant, ainsi que le recrutement de nouveaux agents et enfin de proposer des montants de cotisations. Ce débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote. Il s'agit juste d'acter qu'il a bien eu lieu.

Les propositions budgétaires sont issues du travail de la commission finance et du bureau. Elles intègrent autant que possible la volonté de ne pas augmenter de manière trop importante le montant des cotisations tout en permettant au syndicat de conserver une certaine capacité d'actions sur le terrain.

Sandrine Merand explique que le budget 2019 repose sur les résultats de l'exécution du budget 2018. La section de fonctionnement termine avec un bilan positif de 28 460,41 €. Cette valeur positive est à signaler puisque le syndicat accusait un déficit de la section de fonctionnement lors de ses deux précédents exercices.

Le résultat de la section de fonctionnement est donc de 183 059,08 après intégration des résultats antérieurs reportés.

La section d'investissement accuse quant à elle un déficit de 40 602,07 € dont 10 259,09 € de déficit antérieur reporté.

Le résultat annuel à reporter en section de fonctionnement sur le budget 2019 s'élève donc à 142 457,01 €.

Avant de passer aux prévisions pour 2019, la Présidente souligne que cet excédent est à considérer comme une trésorerie nécessaire au syndicat pour fonctionner au quotidien dans l'attente du versement des subventions et des contributions de ses membres.

Sandrine Merand laisse la parole à Alice afin de présenter le DOB 2019.

Alice présente dans un premier temps les charges de fonctionnement à caractère général. Il est donc prévu outre les charges de fonctionnement habituelles tels les loyers, le téléphone, les déplacements etc..., de prévoir au budget l'entretien des bassins de rétention, des limnimètres et du barrage de Tallard pour 7100 € ; l'entretien de la ripisylve dans les traversées de bourgs où il y a des enjeux inondations et la poursuite de l'action sur l'hydrocotyle à St Didier pour 8 500 €. Enfin il est proposé d'inscrire le budget nécessaire à la réalisation de 2 DIG. La première pour la réalisation de la seconde tranche de travaux de restauration des fossés et la seconde pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux dans l'emprise de l'ancienne retenue du camping de St Didier. Le montant proposé pour le chapitre 11 serait inférieur à celui de 2018 soit environ 72 130€.

En ce qui concerne les charges de personnel du syndicat, elles représentent environ 20 % des dépenses totales de fonctionnement depuis sa création. Il est proposé de poursuivre dans cette lignée en 2019 et de calibrer un programme d'actions qui n'oblige pas au recrutement de personnel supplémentaire. Les charges de personnels sur 2019 restent équivalentes à celle de 2018.

Sandrine Merand souligne que pour elle, l'équipe est bien dimensionnée et nécessaire pour mener à bien les actions.

Pour les autres charges courantes qui concernent les indemnités d'élus, une toute petite hausse liée au changement d'indice est à prévoir.

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts à rembourser ainsi que ceux de la ligne de trésorerie.

Il est prévu 2 000€ de dépenses imprévues.

Le budget total de fonctionnement proposé pour 2019 s'élèverait à 461 616,01 € dont un virement de 163 515 € à la section d'investissement pour financer les travaux.

Il est rappelé que pour palier au décalage entre dépenses et recettes, le SDCBS a une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Alice présente les dépenses d'investissement et fait un point sur l'état de la dette du syndicat.

Elle précise qu'à ce jour, le SDCBS doit assurer le remboursement de 5 emprunts dont 1 a été réalisé par le syndicat.

Celui-ci a été contracté auprès du Crédit Mutuel et se terminera en décembre 2024. Le capital restant à rembourser au 1er janvier 2019 s'élève à 113 811.12€ avec un remboursement de 18 777.32€ (capital + intérêt) pour 2019.

Le syndicat devra aussi inscrire les différents emprunts récupérés des anciens syndicats :

Pour le syndicat d'aménagement de la Chalaronne, il reste une dernière annuité d'un montant de 1 801.33€ au 25/11/2019. Le remboursement est assuré par la contribution annuelle de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le SIAH quand à lui était titulaire de 3 emprunts :

- Un emprunt de 300 000 € contracté en 2010 pour une durée de 35 ans à taux variables et dont les annuités varient annuellement selon le capital restant dû et le montant du taux transmis par la banque.
- Un emprunt de 10 920 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans dont les annuités sont fixes (1 638.97€) à l'exception de la dernière qui est de 1 398.96€.
- Un emprunt de 7 051 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans et dont les annuités sont fixées à 1 058.28 € à l'exception de la dernière qui est de 1 058.24 €.

M. Montrade demande quels types de travaux ont été faits pour un montant de 300 000€. M. Gros explique que cet emprunt a été contracté pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins. Il rappelle que les montants de ces remboursements sont assurés par les Communautés de Communes dont les communes dépendent et qu'au finale ce sont bien les communes qui supportent ces remboursements puisque ça a été déduit des fonds de compensation.

Alice précise que le montant total à inscrire pour le remboursement des capitaux d'emprunts s'élève à 34 604€. Le syndicat n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2019.

Pour les travaux, les restes à réaliser s'élèvent à 214 700.51€, et concernent :

- La plantation de haies (fin de la tranche 2018)
- La restauration des fossés de la Dombes
- Le dérasement du seuil au camping de St Didier/Chalaronne
- L'acquisition de matériel de désherbage (solde du dossier de subvention et reversement des subventions aux communes)

Alice souligne que toutes ces actions sont en cours de travaux, excepté l'acquisition de matériel de désherbage qui est en cours de solde de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Les montants inscrits en dépenses correspondront aux montants à reverser aux communes.

La Présidente rappelle que cette action a été mutualisée afin de pouvoir bénéficier des subventions, mais que 2018 était la dernière année pour pouvoir bénéficier du dispositif.

Alice présente les nouvelles opérations proposées par le bureau pour 2019, par bassin versant, puisque c'est le choix qui a été retenu pour les cotisations :

Opérations concernant tous les BV:

- Travaux de restauration des mares (des demandes ont été faites sur le nouveau territoire, à savoir les communes de Villeneuve et Chaleins)
- Création d'abreuvoirs
- Plantations de haies 2019
- Lancement de la nouvelle tranche de restauration des fossés

Opération concernant le BV de la Chalaronne :

- Etude de danger du bassin de rétention du Poncharat

Opération concernant le BV de la Mâtre :

- Travaux de restauration de la Mâtre
- Etude de danger d'un ou 2 des ouvrages de rétention du bassin

Chaque opération est subventionnée excepté les études de danger car elles dépendent d'un cadre réglementaire. Les subventions ne sont inscrites en recettes dans le budget que si le syndicat a la certitude de les percevoir dans l'année.

Le montant total des travaux à inscrire sur 2019 reste à réaliser compris est de 332 728.49€ et 27 772.02€ pour les opérations sous mandats.

Il est prévu d'inscrire 2 970.50€ de dépenses imprévues et 40 602.07€ pour le solde d'exécution reporté.

Le budget total d'investissement proposé pour 2019 s'élèverait à 438 677.08 €.

Sandrine Merand précise que l'année 2019 sera consacrée à finaliser la prochaine programmation. La concertation avec les collectivités a déjà commencé. Cette nouvelle procédure permettra d'établir un prévisionnel sur les 3 prochaines années. La Présidente en profite pour annoncer que l'Agence de l'Eau a identifié le territoire comme étant prioritaire, il faut donc maintenant aller très vite.

M. Montrade demande comment être sûr d'avoir les subventions. En ce qui concerne la Région et le Département, Sandrine Merand explique que pour toutes les actions inscrites au budget, les arrêtés de subventions nous ont déjà été transmis. Et en ce qui concerne l'Agence nous étions dans l'attente de leur positionnement notamment sur l'enjeu qualité de l'eau.

M. Grison rajoute qu'il a été à la réunion du comité de bassin pour la présentation du 11^{ème} programme de l'Agence et que finalement il a été annoncé que la baisse de leur budget était moins importante que prévue, et que la Gémapi était prioritaire. Il faudra cependant présenter les programmes très rapidement pour obtenir les subventions.

Sandrine Merand précise que, notre interlocutrice de l'Agence de l'Eau demande un premier rendu pour le mois d'avril.

Les recettes d'investissement prévoit le versement du fonds de compensation de la TVA pour 14 000 €, l'affectation du résultat pour 40 602 €, le remboursement de l'emprunt de Villars pour 1 802 €, des recettes de subventions pour 180 315 € + 27 772 € et enfin un virement de la section de fonctionnement de 163 515 + 10 671€ correspondant aux amortissements.

Pour permettre un tel virement de la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement prévoient :

- Des recettes de subventions sur les postes pour 74 159 €, en baisse par rapport à 2018 du fait qu'il y ait un poste en moins au syndicat et que nous avons des incertitudes sur le montant des aides que l'Agence pourra apporter, celle-ci passant d'une logique de subventions par poste à une logique de subventions par action.

Alice précise que l'Agence de l'eau, va trancher très prochainement sur ce point, mais qu'en effet, le temps de travail risque d'être financé à travers les actions dont les enjeux sont en adéquation avec ceux du financeur.

- L'excédent de l'année 2018 reporté d'un montant de 142 457,01 €
- Enfin, les contributions des communautés proposées s'élèvent à 230 000 € de cotisations d'une part et 15 000 € de remboursement d'emprunts d'autre part.

Cette augmentation du montant des cotisations apparaît inéluctable si le syndicat veut continuer à réaliser des travaux. Elle fait suite à la baisse des subventions sur le fonctionnement qui viennent prendre une part importante de l'autofinancement qui était consacré aux travaux.

La clé de répartition qui s'applique entre les membres est celle inscrite au statut et repose sur la population versante. La répartition de la cotisation proposée pour 2019 est la suivante:

	TOTAL Cotisations prévisionnelles 2019	Pour Info Cotisations 2018	Emprunts	TOTAL Cotisation avec emprunt 2019
communautés de communes				
CC Val de Saône Centre	107 718	85 702	13 584	121 302
CC Dombes	93 392	78 270	1 801	95 193
CC Dombes Saone Vallée	25 886	13 186	1 875	27 761
CC Veyle	2 050	2 056		2 050
CC Plaine de l'Ain	953	786		953
Total cotisation-BV	230 000	180 000		247 260

Gilles Dubost tient à préciser que l'augmentation des cotisations est essentiellement due à la baisse des subventions. Sandrine Merand précise qu'en effet le Département et la Région ne subventionnent plus les postes ce qui représente 60 000€ en moins qui n'ont jamais été compensés. M. Dubost précise par ailleurs que c'est une nécessité si le syndicat veut continuer à faire des travaux.

La Présidente demande s'il y a des questions concernant la présentation du DOB 2019. Aucune question n'étant soulevée, le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

3 – AUTORISATION D'ENGAGER L'OPERATION PLANTATION DE HAIES 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Sandrine Merand rappelle que les travaux de plantations de haies de la tranche 2018 vont se terminer rapidement. Pour bénéficier de la meilleure fenêtre météo, il est proposé d'engager directement l'opération de plantation de haies 2019 avant le vote du budget. Les travaux 2019 concernent la commune de Villars et Sandrans si un accord entre le propriétaire de la parcelle et l'exploitant est trouvé.

M. Gros découvre l'opération de plantations. Alice précise que sur le nouveau territoire, il y a beaucoup à faire. M. Gros s'étonne, car 27 kilomètres de haies ont été plantées sur le territoire.

Alice explique que cette action est basée sur du volontariat. Sur la nouvelle procédure, il faudra impulser ce type d'actions, surtout en tête de bassins.

Madame la Présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de

fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de veiller à la continuité des activités d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif prévu en mars 2019,

CONSIDERANT que le Comité Syndical peut, par délibération, autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'ouvrir les crédits d'investissements présentés ci-dessous,

Opération 163 : Plantation de haies – Année 2019

- Cpte 2317 Immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition : 24 000.00 €

AUTORISE la Présidente à les engager, liquider, et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019.

PRECISE que les dépenses engagées devront être reprises lors du vote du budget primitif.

PRECISE qu'aucun virement de crédits de ligne à ligne ne peut être effectué.

4 – POSITIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL SUR LA TRANSMISSION DES DONNEES TECHNIQUES ET FINANCIERES DEVANT ALIMENTER L'ETUDE FUSION DES 3 SYNDICATS

Sandrine Mérand informe que l'étude de fusion des syndicats qui a déjà été discuté, a débuté. Le groupement de commande composé de la CA3B, de la CC de la Dombes, de la CC de la Veyle et de la CC Bresse et Saône a mandaté le groupement Calia Conseil - Sepia Conseils - Cabinet Paillat/Conti/Bory afin de réaliser une étude d'opportunité de fusion de syndicats de rivières.

Elle précise que dans le cadre de la phase d'état des lieux de cette étude, les bureaux d'études souhaitent pouvoir collecter un certain nombre de documents techniques, juridiques et financiers et organiser une rencontre avec les élus et techniciens du SDCBS.

En ce qui concerne les documents techniques, ceux-ci sont tous en libre téléchargement sur notre site internet. Par contre pour ce qui est des documents administratifs et financiers demandés, ils sont en partie internes au syndicat.

Sandrine Merand rappelle que compte tenu du fait que le comité syndical dans son ancienne version avait voté lors de son comité syndical du 14/09/2017 la motion suivante : « le syndicat des Rivières est attaché à un service de proximité auprès de ses communes et de ses communautés de communes. Le syndicat ne souhaite pas aujourd'hui intégrer une entité issue de la fusion des 3 syndicats. » ; le bureau a souhaité prendre au préalable l'attache du comité syndical avant toute transmission de documents administratifs et financiers. Voici la liste détaillée des documents demandés :

La liste des documents demandés est la suivante :

Documents techniques :

- Rapports d'activité 2015, 2016, 2017
- Programmation pluriannuelle chiffrée (et fléchée GEMAPI/hors GEMAPI si cela a déjà été fait)
- Liste des ouvrages inondations et documents caractérisant ces ouvrages : études de danger, programme de gestion, coûts de gestion, état des ouvrages, arrêtés de classement

- Les études ou autres documents d'acquisition de connaissance ou de programmation type :
 - o SAGE,
 - o DIG,
 - o contrats de rivière en cours,
 - o plan de gestion de la ressource en eau,
 - o plan de gestion des étangs de la Dombes, Etc.
- Documents liés au risque inondation : estimation des dommages, secteurs vulnérables (PAPI, PPRI, autre)
- PAOT
- Les documents d'évaluation des contrats précédents

Documents cartographiques :

- Périmètre des bassins versants et périmètre de l'étude
- Périmètre des syndicats de rivières concernés par l'étude
- Périmètre des différents programmes du territoire (si différent du bassin versant)
- Le réseau hydrographique
- Les obstacles à la continuité
- Les ouvrages de protection contre les inondations (digues, barrages écrêteurs, bassins de rétention, vannes, pompes, etc.)
- Les zones humides
- Les sites N2000 / ENS (en lien avec des milieux humides)
- Les zones inondables (PPRI ou atlas des zones inondables si pas de PPRI)
- Localisation et nature des actions prévues dans le contrat de rivière

Documents financiers :

- Comptes Administratifs 2015, 2016, 2017 et compte administratif provisoire 2018
- Budget Primitif 2019
- Etat de la dette à jour au 1er janvier 2019 - Echancier de remboursement des emprunts
- Détail du calcul des cotisations syndicales
- Etat des immobilisations - Plan d'extinction des amortissements
- Détails des financements reçus (Agence de l'eau, Région, Département, FEDER...)
- Les rapports de la Cour des Comptes le cas échéant si ces derniers datent de moins de 3 ans

Documents administratifs :

- Statuts en vigueur
- Etat du personnel à jour et temps passés sur les différentes activités (dont GEMAPI/hors GEMAPI).
- Détail des charges de personnel
- Marchés / Contrats de prestations de service en cours
- Conventions avec d'autres collectivités (partenariats, délégation, mise à disposition, gestion d'ouvrage...)

Ainsi qu'un tableau à remplir pour chaque agent avec, les fonctions, les missions effectuées, le temps passé sur les actions Gemapi et hors Gemapi, le statut et type de contrat de travail.

M. Grison demande des éclaircissements sur cette étude. Il explique que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a souhaité intégrer le syndicat pour une cohérence de territoire et sa taille raisonnable. Il ne souhaite pas du tout être absorbé par une structure issue des fusions des 3 syndicats.

M. Chenot intervient en précisant que cela reste juste une étude de faisabilité.

M. Gros demande si cette information a été faite en Communauté de Communes. Sandrine Merand répond que oui puisqu'un positionnement sur la participation au financement du groupement de commandes avait été discuté avec les intercommunalités. Pour la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne la position est ferme, elle souhaite garder le territoire actuel, et ne participera pas au financement du groupement de commandes. M. Gros demande alors pourquoi ce point est redébatu si le comité syndical s'est déjà prononcé en défaveur.

Sandrine Merand souhaitait prendre l'aval du comité syndical avant toute transmission de données, car les débats avaient eu lieu avec les anciens membres, les communes, alors qu'aujourd'hui les membres qui constituent le comité syndical sont les Communautés de Communes

M. Montrade pense qu'il faut rester sur les positions exprimées. M. Trinque rajoute qu'une grosse structure deviendrait ingérable, et ne ferait en aucun cas des économies. Il demande si le syndicat est dans l'obligation de transmettre ces données.

M. Chenot précise que ce sont des documents publics, et rajoute que la CC de la Dombes participe largement au financement du syndicat. Sandrine Merand prend note de la position de la CC de la Dombes. Elle précise que le comité syndical n'est pas constitué que de cette communauté de communes. Il est normal que dans le cadre de la concertation, l'ensemble des intervenants puissent s'exprimer vu les positions prises antérieurement, par les communes.

M. Chenot ne comprend pas pourquoi le syndicat fait de la rétention de documents, s'il est persuadé que sa forme actuelle est la meilleure.

Sandrine Merand propose donc au comité syndical de se positionner sur la transmission de toutes ces données permettant d'alimenter l'étude fusion des 3 syndicats.

Après avoir débattu le comité syndical a délibéré comme suit :

- 1 voix pour la transmission des données,
- 3 abstentions,
- 19 voix contre la transmission des données.

A la majorité des voix, le comité syndical :

DECIDE de ne pas transmettre les documents demandés pour l'étude fusion

CONFIRME le positionnement du comité syndical pris lors de la délibération du 14/09/2017

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

M. Chenot regrette profondément cette position. Mr Grison rajoute que le bureau d'étude pourra de toute façon récupérer une grande partie des documents sur différentes bases de données.

5 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Alice présente les travaux sur la restauration des fossés de la Dombes et la création de zones de rétention qui ont débuté le 07 janvier par la réalisation des travaux préparatoires d'élagages et d'abattages.

Ces travaux se situent sur les communes de Villars les Dombes et Lapeyrouse.

Jérémy présente les travaux au camping de Saint Didier sur Chalaronne. Le projet consiste à :

- Supprimer un seuil effondré lors d'une crue
- Retaluter des berges fragiles,
- Protéger des berges retalutées en génie végétal,
- Planter des arbres et arbustes.

Les travaux de dérasement du seuil de St Didier sur la Chalaronne inscrits sur le budget 2018 ont débuté comme prévu le 22 janvier. Une pêche de sauvegarde a été faite. Le chantier est en cours et devrait durer environ 1 mois et demi.

Jérémy présente les travaux sur les haies (reliquat 2018) qui ont débuté le mercredi 30 janvier sur les communes de Villars les Dombes, Bouligneux et Lapeyrouse sur environ 1 500ml. Ces travaux devaient être réalisés fin 2018 mais étant donné le manque d'eau, il était impossible d'arracher les plants dans les pépinières. La tranche de travaux prévue sur 2019 devrait démarrer dans la foulée sur la commune de Villars les Dombes et peut être Sandrans sur environ 1260 ml.

6 – NOUVELLE PROGRAMMATION : LE TERRITOIRE CLASSE PRIORITAIRE POUR L'AGENCE DE L'EAU POUR LANCER UNE NOUVELLE PROGRAMMATION

Sandrine Merand annonce comme évoqué lors du DOB qu'après analyse des enjeux mis en évidence par le syndicat, l'Agence de l'Eau a classé nos territoires en priorité n°1 lors du vote de son 11^{ème} programme d'intervention.

C'est une très bonne nouvelle pour le syndicat, dans la mesure où l'Agence l'Eau, dans un contexte budgétaire contraint, recentre ses aides uniquement sur les territoires prioritaires et plus particulièrement les enjeux et les actions qui sont identifiés dans le SDAGE 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux) au travers de son programme d'actions opérationnelles et territorialisées (PAOT).

Cela signifie que nous sommes désormais prioritaires pour contractualiser avec l'Agence de l'Eau et pouvoir bénéficier des aides prévues au 11^{ème} programme.

L'enjeu premier de notre territoire étant la qualité de l'eau, l'Agence de l'Eau souhaite que le syndicat propose un nouveau programme d'actions alliant à la fois des actions de restauration des milieux aquatiques mais aussi des actions visant à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

A l'échelle du SDCBS, 4 installations d'assainissement collectif sont visés dans le PAOT : 3 sur le périmètre de la CC Dombes et 1 sur le périmètre de la CC Val de Saône Centre. Le syndicat a par ailleurs identifié à l'issue de ses différents bilans, une liste d'actions de restauration des milieux aquatiques qu'il conviendrait de programmer.

La volonté de chacun de voir aboutir rapidement ce nouveau contrat va nous amener dans les prochains mois à nous réunir pour discuter et valider les projets, ces derniers devant être lancés dans les 3 prochaines années. L'Agence de l'eau souhaite par ailleurs être destinataire d'un avant-projet pour le mois d'avril.

Alice a débuté la rencontre des collectivités pour discuter des projets qui pourraient être inscrits et de leur faisabilité dans le calendrier imparti. Elle précise qu'il faudra en profiter pour faire remonter les informations pour le prochain SDAGE.

7 – RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LA PRESIDENTE

DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL A LA PRESIDENTE ET AU BUREAU

Choix du crédit mutuel pour la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie.

Établissement prêteur :	CREDIT MUTUEL SUD EST située 8-10, rue Rhin et Danube - 69266 LYON Cedex 09
Montant :	200 000 euros
Durée :	12 mois à compter de sa mise en place
Taux d'intérêt :	• EURIBOR 3 mois + marge de 0.80%
[Base de calcul : exact/360]	(à titre infos : EURIBOR de décembre - 0.31187%)
Processus de traitement automatique :	Tirage crédit d'office Remboursement débit d'office
Demande de tirage :	Aucun montant minimum
Demande de remboursement :	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts :	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier :	Néant
Commission d'engagement :	200 euros payables à la signature du contrat
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non-utilisation :	0.15% calculée sur le montant non utilisée constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

8 – QUESTIONS DIVERSES

Sandrine Merand remercie les communes qui ont procédé à la distribution des journaux du syndicat. Elle précise qu'une version pdf a été envoyée par mail aux collectivités.

Gilles Dubost demande s'il ne serait pas possible de négocier avec les services de l'état concernant les DIG. En effet, il trouve ces procédures très coûteuses en temps et en argent et se demande qu'elle en est vraiment l'utilité car personne ne va jamais aux enquêtes publiques.

Alice explique que dans la mesure du possible le syndicat essaie de faire des procédures de DIG Warsmann qui sont bien plus allégées et sans enquête publique, donc moins coûteuses, mais pour cela il ne faut pas plus de 10 propriétaires.

M. Gimaret informe qu'un accident a eu lieu sur sa commune à Messimy près de la Mâtre. Cela fait le deuxième accident en peu de temps et le deuxième étant mortel, la commune s'interroge sur la mise en place de glissières ou de gros blocs. Il souhaiterait savoir si des subventions sont possibles.

Après plusieurs propositions de l'assemblée, Sandrine Merand suggère de voir si cela reste possible dans le contrat de territoire et propose que les éléments soient transmis à la commune.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h55.

Sandrine MÉRAND

